



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons d'édition

Question écrite n° 115444

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la délivrance d'un agrément par la commission paritaire des publications et agences de presse qui permet aux éditeurs de bénéficier d'aides, notamment de tarifs postaux préférentiels pour leurs abonnés et d'une TVA à taux réduit. Or il apparaît depuis plusieurs mois que cette commission procède à de nombreuses suspensions, radiations ou rejets qui frappent en priorité des petits éditeurs indépendants implantés le plus souvent dans les régions. Les conséquences de la suspension de ces agréments sont lourdes puisqu'elles signifient l'arrêt de mort pour de nombreux petits éditeurs, et ce, sans porter aucun préjudice aux grands groupes de presse. Il souhaiterait savoir si le ministère a l'intention d'organiser une concertation avec les professionnels de ce secteur touchés par ces mesures qui contreviennent à la diversité et à la richesse de l'information en alimentant le débat démocratique, notamment dans les régions.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115444

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 192